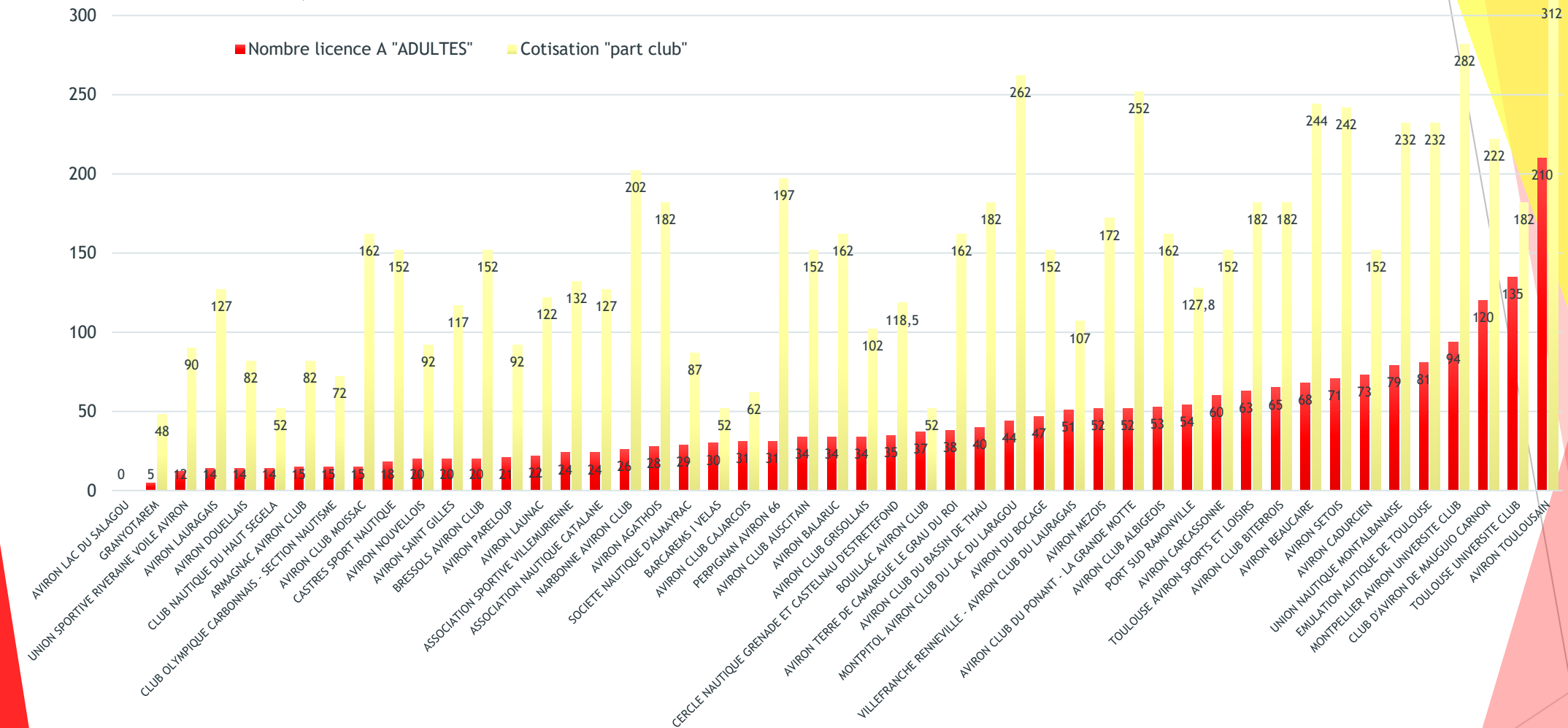




Accueillir plus d'adhérents, Un projet possible dans mon club ?

(Présentation des webinaires du 23 et 25 mai 2023)

Préambule, Retour sur le comparatif des cotisations club en Ligue Occitanie



- ▶ Afin de trouver un équilibre financier permettant d'améliorer l'offre, il faut jouer soit sur le tarif de la cotisation soit sur le nombre de pratiquants.
 - ▶ En accueillant plus de monde, j'augmente potentiellement mon budget de fonctionnement sans besoin d'augmenter la cotisation.
 - ▶ Mais pour accueillir plus de monde il faut bien respecter les normes de sécurité.
 - ▶ Généralement des moyens supplémentaires sont nécessaires et donc un budget plus important.

Préambule

Retour sur le règlement de sécurité de la FFA:

- ▶ Dans le règlement intérieur, il est autorisé uniquement aux juniors (15 à 18ans) et seniors (masters compris) à pouvoir sortir en autonomie.
- ▶ Toutes personnes débutantes, inexpérimentées et/ou dans la catégorie jeunes (14ans et moins) ne sont pas autorisées à sortir hors de séances encadrées.
- ▶ L'autonomie d'un rameur reste propre à chaque club. Elle est légalement sous la responsabilité du président de l'association.
- ▶ En prenant en considération ces éléments il reste très important d'identifier clairement les pratiquants dits autonomes sur un club.

Obligations pour l'initiation, les pratiquants inexpérimentés et les catégories benjamins et minimes

Ces pratiquants ne sont autorisés à sortir en bateau que lors des séances encadrées.

Organisation des séances encadrées visées au point précédent

La sécurité doit être adaptée au niveau des pratiquants et aux conditions de pratique.

En fonction des conditions de pratique, la personne qui encadre la séance peut imposer le port d'une aide à la flottabilité.

Pour ces pratiquants l'encadrement est assuré par un ou plusieurs responsables qualifiés et habilités.

L'encadrement s'effectue à partir ou à proximité d'une ou plusieurs embarcations de sécurité, ou directement à la barre du bateau. Dans le cas de plans d'eau très étroits, l'encadrement peut s'effectuer de la berge.

Le nombre maximum de pratiquants autorisés par cadre est de 20.

Ce nombre est réduit à 10 pour la pratique en bateau individuel, sauf si la zone d'évolution est un périmètre calme, abrité et délimité.

Obligations pour les pratiquants expérimentés

Ce sont les cadets, juniors et seniors ayant acquis leur autonomie de pratique, autorisés par le responsable du groupement sportif à sortir hors des séances encadrées.

Extrait du règlement intérieur FFA, pratiques eaux intérieures

Précisions et notion de sécurité

- ▶ Nous rappelons que lors d'une séance encadrée, le nombre de rameurs maximum par encadrant est de 10 en bateaux individuels et de 20 en bateaux collectifs
- ▶ En prenant l'exemple de l'Aviron Toulousain (club ayant le plus grand collectif adultes), avec 210 rameurs et 5 créneaux encadrés par semaine cela revient à avoir 42 rameurs par séance, s'ils viennent uniquement une fois par semaine.
 - ▶ Ce n'est évidemment pas ce qui est fait.
 - ▶ Ces 210 rameurs sont atteints parce que parmi ces rameurs une majorité sont autonomes (compétiteurs ou non). Ils viennent soit hors créneaux encadrés, soit pendant mais ils ne pèsent pas sur le groupe de rameurs non autonomes (matériel différents).

L'identification des rameurs autonomes

Un élément crucial !

- ▶ Deux éléments permettent clairement l'identification des rameurs autonomes :
 1. Les brevets des rameurs
 - ▶ Sans validation d'aucun brevet le rameur peut être considéré légalement comme inexpérimenté !
 - ▶ Le brevet niveau 2 est le brevet minimum conseillé pour l'autonomie d'un rameur !
 - ▶ L'embarquement et débarquement doivent se faire seuls.
 - ▶ Le matériel doit être adapté (autorisation en canoë français uniquement)
 2. Etablir une liste de rameurs
 - ▶ Une liste avec le nom, prénom, numéro de licence et niveau du rameur reste un très bon outil justifiant l'autonomie d'un rameur. Elle doit être établie de manière collaborative avec le responsable de l'association et le/les encadrant(-s) sportif(-s).

Comment aller d'un public débutant à un public autonome ?

- ▶ Chaque club doit réfléchir à comment amener une personne débutante à l'autonomie et se positionner sur ce sujet.
- ▶ Une fois le projet écrit et le chemin établi, c'est l'adhérent qui sera responsable de sa progression. Il doit être acteur de son projet. Le projet doit englober les envies de chacun selon les possibilités de l'association.
 - ▶ Il est très important de responsabiliser la personne.
 - ▶ Ce qui permet de rester factuel par rapport au niveau de pratique de l'adhérent.

Exemple de projet

Quel est mon souhait (= l'adhérent)	Conditions nécessaires (= l'adhérent)
Je souhaite découvrir l'activité	Je dois être capable de nager 25 mètre avec immersion sur 2 mètres. Certificat médical (en cas de prise licence A, D, etc...)
Je souhaite : <ul style="list-style-type: none">• Ramer en bateau collectif• Me perfectionner en bateau individuel.• Participer à des animations.	Brevet niveau 1
Je souhaite : <ul style="list-style-type: none">• Me perfectionner en bateaux individuels et collectifs• Participer à des randonnées FFA	Brevet niveau 2 Brevet d'endurance (conseillé) <i>Attention au niveau de l'effort demandé lors de certaines animations. Il peut être préférable de demander un certificat de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition pour de longue randonnées (c'est le médecin qui engagera sa responsabilité).</i>
Je souhaite faire de l'entraînement	Brevet niveau 3 Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'aviron en compétition.
Je souhaite faire de la compétition	Brevet niveau 3 option compétition. Nombre d'entraînements minimum.
Je souhaite venir ramer hors des créneaux encadrés	Spécifique à chaque club

Exemple de projet

Quel est mon souhait (=l'adhérent)	Conditions nécessaires (= l'adhérent)	Moyens obligatoires (= le club)
Je souhaite découvrir l'activité	Je dois être capable de nager 25 mètres avec immersion sur 2 mètres	<ul style="list-style-type: none"> - Un encadrant compétent (initiateur fédéral fortement recommandé). - Un bateau d'initiation.
Je souhaite : <ul style="list-style-type: none"> • Ramer en bateaux collectifs et me perfectionner en bateau individuel. • Participer à des animations. 	Brevet niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> - Un Initiateur fédéral (formation PSC1 recommandée). - Un bateau d'initiation. - Un canot à moteur (selon le plan d'eau) <i>(Un 6 CV peut être suffisant et ne nécessite pas de permis).</i>
Je souhaite : <ul style="list-style-type: none"> • Me perfectionner en bateaux individuels et collectifs. • Participer à des randonnées FFA. 	Brevet niveau 2 <i>Attention au niveau de l'effort demandé lors de certaines animations. Il peut être préférable de demander un certificat de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition pour de longues randonnées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un éducateur fédéral (permis bateau recommandé). - Un canot à moteur avec un moteur supérieur à 6CV est préférable (à voir selon la coque utilisée). - Un canoë français (wintech, rowingsportboat etc...).
Je souhaite faire de l'entraînement	Brevet niveau 3 Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'aviron en compétition.	<ul style="list-style-type: none"> - Un éducateur fédéral. - Un skiff.
Je souhaite faire de la compétition	Brevet niveau 3 option compétition	-Educateur fédéral (entraîneur fédéral fortement recommandé).
Je souhaite venir ramer hors des créneaux encadrés	Brevet niveau 3 + règles spécifiques à chaque club	- Liste des rameurs autonomes affichée au club (à proximité du cahier de sorties ++).

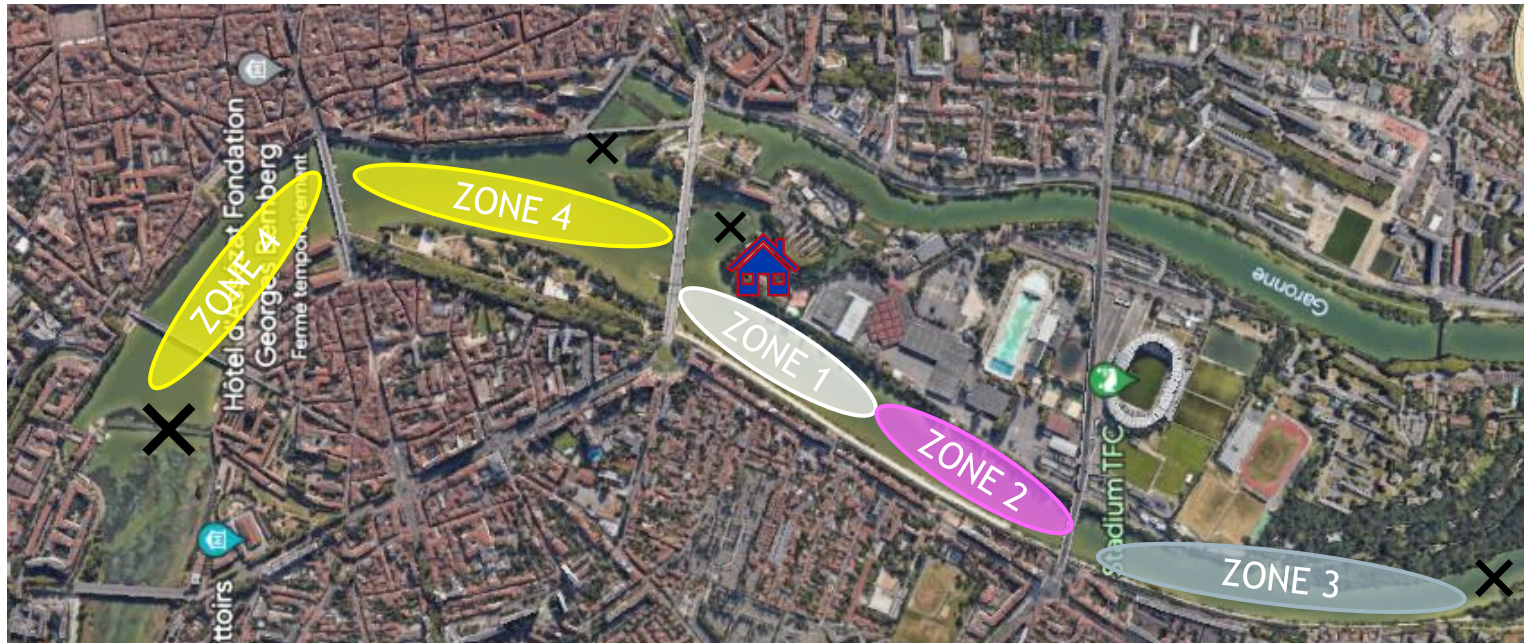
- ▶ Attention il est important que chaque club évalue les moyens qu'il a pour réaliser son projet :
 - ▶ Il vaut mieux proposer un projet jusqu'au brevet numéro 2 et être en capacité de le réaliser.
 - ▶ Arriver à proposer toutes les possibilités qu'offre la fédération (loisirs, randonnées, brevets, compétitions, championnats...) peut être un projet sur plusieurs années.
 - ▶ Un coût financier est à évaluer. En découleront le prix des cotisations « part club ».

Documents annexes au projet

- ▶ Il est nécessaire de compléter le projet par d'autres documents favorisant l'autonomie du rameur au sein du club et dans sa pratique comme :
 - ▶ La délimitation des zones d'évolution selon le niveau de chaque rameur (brevets).
 - ▶ Le matériel accessible en fonction des brevets.
 - ▶ Un emploi du temps clair.

Exemple de documents annexes

1. L'identification des zones d'évolution.



Légende :

✘ Zone dangereuse = interdiction de franchir

🏠 Le club

Où je peux naviguer ?

Zone 1 = Tout public

Zone 2 = minimum brevet 1

Zone 3 = minimum brevet 2

Zone 4 = minimum brevet 3

Sortie en autonomie = bassin limité de la zone 1 à 3

- ▶ L'identification des zones d'évolution possibles restent un bon complément du plan du bassin avec identification des zones dangereuses qui lui reste obligatoire (règlement intérieur FFA).

Exemple de documents annexes

2. Le parc matériel dédié à un public

- Ce dernier est à affiché à proximité du cahier de sortie.
- En plus de faciliter l'autonomie du rameur sur le matériel utilisé et le justifier de manière objective, un inventaire permet de clairement identifier le matériel en présence et les besoins du club.

PARC MATERIEL LOISIRS ADULTES (et jeunes)								
NIVEAU MINIMUM	CATEGORIES	BATEAUX				AVIRONS CORRESPONDANTS		
		NOM	POIDS MAXIMUM (kg) Par rameur	TYPE	EMPLACEMENT	NOM	TYPE	EMPLACEMENT
NON REQUIS	DEBUTANT	P1	100	Planche initiation	Remorque, enclos extérieur	Non attribués		
NON REQUIS	DEBUTANT	P2	100	Planche initiation	Remorque, enclos extérieur	Non attribués		
NON REQUIS	DEBUTANT	P3	100	Planche initiation	Remorque, enclos extérieur	Non attribués		
NON REQUIS	DEBUTANT	P4	100	Planche initiation	Remorque, enclos extérieur	Non attribués		
NON REQUIS	DEBUTANT	P5	100	Planche initiation	Remorque, enclos extérieur	Non attribués		
BREVET NIVEAU 1	LOISIRS/JEUNES	V1	100	Double à fond plat	Rack extérieur, côté salle de muscu	V1 1 et 2	Mâcon	Hangar de gauche, entrée à gauche
BREVET NIVEAU 1	LOISIRS/JEUNES	V2	100	Double à fond plat	Rack extérieur, côté salle de muscu	V2 1 et 2	Mâcon	Hangar de gauche, entrée à gauche
BREVET NIVEAU 1	LOISIRS/JEUNES	Y1	100	Yolette	Rack extérieur, tonelle verte	Y1 1 à 4	Compact	Rack extérieur, côté hangar
BREVET NIVEAU 1	LOISIRS/JEUNES	Y2	100	Yolette	Rack extérieur, tonelle verte	Y2 1 à 4	Compact	Rack extérieur, côté hangar
BREVET NIVEAU 2	LOISIRS/JEUNES	C	100	Canoë français	Rack extérieure, enclos extérieur	C	Mâcon	Rack extérieur, côté sapin
BREVET NIVEAU 2	LOISIRS/JEUNES	C1	100	Canoë français	Rack extérieure, enclos extérieur	C1	Mâcon	Rack extérieur, côté sapin
BREVET NIVEAU 2	LOISIRS/JEUNES	C2	100	Canoë français	Rack extérieure, enclos extérieur	C2	Mâcon	Rack extérieur, côté sapin
BREVET NIVEAU 2	LOISIRS/JEUNES	E1	75	Double canoë	Rack extérieur	E1 1 et 2	Mâcon	Rack extérieur, côté sapin
BREVET NIVEAU 2	LOISIRS/JEUNES	E2	100	Double canoë	Rack extérieur	E2 1 et 2	Mâcon	Hangar de gauche, entrée à gauche
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	D1	100	Deux de couple	Remorque hangar de droite	D1 1 et 2	Hachoire	Hangar de droite, entrée à gauche
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	D2	90	Deux de couple	Remorque hangar de droite	D2 1 et 2	Hachoire	Hangar de droite, entrée à gauche
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/JEUNES/MASTERS	Q1	75	Quatre de couple barré	Hangar de droite	Q9 1 à 4	Mâcon	Hangar de droite, au fond à droite
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	Q2	90	Quatre de couple	Hangar de droite	Q2 1 à 4	Hachoire	Hangar de droite, entrée à droite
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/JEUNES/MASTERS	H1	80	Huit de couple	Hangar de gauche	H1 à 8	Macôn	Hangar de gauche, au fond
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	S1	50	Skiff	Remorque hangar de gauche	S1	Hachoire	Hangar de gauche, au fond à droite
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	S2	75	Skiff	Remorque hangar de gauche	S2	Hachoire	Hangar de gauche, au fond à droite
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	S3	90	Skiff	Remorque hangar de gauche	S3	Hachoire	Hangar de gauche, au fond à droite
BREVET NIVEAU 3	LOISIRS/MASTERS	S4	100	Skiff	Remorque hangar de gauche	S4	Hachoire	Hangar de gauche, au fond à droite

Exemple de documents annexes

3. Un emploi du temps clair

Créneaux horaires - ADULTES							
JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin						8H 10H Bateaux longs Brevet 1 minimum	9H 11H Rameurs autonomes
						10H - 12H Bateaux individuels tout public (initiation possible)	
Après-midi							
Soir		18h - 20h (uniquement en été) Bateaux Rameurs autonomes	18h - 20h Séance renforcement musculaire Tout public				

- Ici :
 - 2 créneaux horaires sont accessibles pour tous les rameurs (1 sur l'eau et 1 au sol, ce qui représente déjà une offre correcte comparativement à d'autres disciplines). La FFA propose un panel d'animations pour l'offre indoor (<https://www.aviron-indoor.fr/>)
 - 3 sont accessibles pour les rameurs autonomes et un 4^{ème} uniquement en été.
- Lors des séances encadrées, et en cas de forte affluence, les rameurs autonomes ne sont pas prioritaires sur les bateaux (puisque'ils peuvent venir en dehors de ces créneaux...).
- Un créneau en bateau individuel régulier permet de réaliser des initiations et le passage des brevets toute l'année et également de proposer du perfectionnement en bateau individuel (Il peut être proposé en semaine).
- Un double créneau horaire le samedi matin permet aux bénévoles encadrants les débutants de pouvoir ramer dans la matinée.

Exemple de documents annexes

3. Un emploi du temps clair qui peut varier selon la période

Créneaux horaires - ADULTES - Septembre aux Vacances de Toussaint							
JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin						8H 10H Bateaux longs Brevet 1 minimum	9H 11H Rameurs autonomes
						10H - 12H Initiations uniquement	
Après-midi							
Soir		18h - 20h (uniquement en été) Bateaux Rameurs autonomes	18h - 20h Séance renforcement musculaire Tout public				

- Ici, le 2^{ème} créneau horaire du samedi matin est réservé uniquement aux initiations jusqu'aux vacances de Toussaint.
 - Cela permet de favoriser une émulation.
- Les brevets peuvent être organisés à la fin de cette période ou de manière hebdomadaire.
 - Un rameur progressant rapidement peut se voir attribuer le brevet 1 avant les vacances de la Toussaint et accéder au créneau horaire de 8 à 10h.
 - Il peut également être envisagé le passage du brevet 2 pour des rameurs qui progressent rapidement.

Exemple de documents annexes

3. Un emploi du temps clair qui peut être thématisé pour des événements

Créneaux horaires - ADULTES							
JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	30/10/2023	31/10/2023	01/11/2023	02/11/2023	03/11/2023	04/11/2023	05/11/2023
Matin						8H - 10H Passage brevet d'endurance	9H - 11H Rameurs autonomes
						10H - 12H Passage brevet 1 et 2	
Après-midi							
Soir		18h - 20h (uniquement en été) Bateaux Rameurs autonomes	18h - 20h Séance renforcement musculaire Tout public				

- ▶ Une participation financière peut être demandée lorsque ces brevets sont organisés. Une partie du budget récolté peut financer un moment convivial lors de cet événement et une partie autre pour investir sur du « petit matériel ».
- ▶ En rivière 12 brevets fédéraux sont possibles ce qui correspond à une animation simple par mois.
<https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Conclusion

- ▶ L'autonomie du rameur est une des solutions permettant à une structure de se développer tout en limitant le nombre de créneaux supplémentaire.

- ▶ Monter un projet dans ce sens c'est :
 - ▶ Savoir si le club peut répondre à toutes les demandes du public adultes.
 - ▶ Mettre en place des objectifs simples pour le club et pour l'ensemble des adhérents.
 - ▶ Valoriser le savoir faire d'un club.
 - ▶ Adapter la cotisation « part club » par rapport aux moyens engagés (humains, matériel etc...)

- ▶ Une fois le projet établi, il faut le replacer dans le projet club et réfléchir à comment le connecter aux autres actions (stage d'été, journée du sport etc...).

- ▶ Les brevets fédéraux restent des animations, un repère structurant et un lexique commun pour l'ensemble des adhérents. Il y en a pour toutes les pratiques (rivière, mer, indoor, banc fixe)
 - ▶ <https://www.ffaviron.fr/espace-federal/programmes-federaux/brevets-de-rameurs>

Contact

- ▶ Clément Depoorter - Technicien Sportif Régional
 - ▶ clement.depoorter@ffa@aviron.fr
 - ▶ 06 23 84 50 67